

# La préfète, le procureur et le sans-papiers : conte de Noël sarkozyen

## Le sans-papiers

**Mr IE a 22 ans et il est congolais.** En 2002, persécuté à cause de ses activités politiques et suite au décès dramatique de ses parents, il a fui son pays et il est venu en France pour faire une demande d'asile politique à l'OFPRA. Cette demande a débouché sur un refus pour manque de preuves et Mr IE a reçu une invitation à quitter le territoire français en juin 2004. Depuis cette date, **il est sans-papiers.**

Mais, **en octobre 2005, Mr IE a reçu une nouvelle preuve des persécutions qu'il subit** dans son pays : il s'agit d'un mandat d'arrêt des autorités congolaises. Grâce à cette nouvelle preuve, Mr IE a demandé, comme il en a le droit, un réexamen de sa situation à l'OFPRA. Mais comme il est sans-papiers, ce réexamen a été fait en procédure prioritaire (3 jours) et a débouché sur un refus. Mr IE a alors fait un recours contre ce refus, recours qui n'a pas encore reçu de réponse.

## L'entrée en scène du procureur de Rennes

**Par ailleurs, en avril 2003, Mr IE avait rencontré une étudiante française. En concubinage dès 2004, ils ont décidé de se marier et ont fait un dossier de mariage à la mairie de Rennes au mois de novembre 2005. Même sans-papiers, Mr IE a le droit de se marier car il s'agit d'un droit fondamental.** Tout semblait bien se passer puisque les bans ont été publiés : **la fête devait avoir lieu le 17 décembre.**

Mais le dossier de mariage contenait une pièce illisible : l'état civil de Rennes a alors eu la maladresse de transmettre le dossier au procureur de la République pour qu'il donne son avis sur la légalité de cette pièce illisible. Dans le cadre de l'obsession sarkozyenne sur les mariages blancs, le procureur a décidé d'enquêter sur la réalité des liens fondant le mariage. Or, quand le couple comprend une personne sans-papiers, cette enquête débouche systématiquement sur l'interpellation et l'expulsion de la personne, l'empêchant du même coup de se marier.

**Lundi 28 novembre, trois policiers se sont ainsi présentés au domicile du couple et ont interpellé Mr IE,** malgré sa demande en cours auprès de l'OFPRA (voir plus haut).

## Et voilà la préfète d'Ille-et-Vilaine !

**Lundi, la préfète d'Ille-et-Vilaine a prononcé un arrêté de reconduite à la frontière contre Mr IE, qui a été placé en rétention.** *La mise en rétention sert à garder les gens sans-papiers, le temps de préparer leur expulsion du territoire.* Mr IE a fait un recours contre l'arrêté de la préfète : ce recours a été examiné vendredi 2 décembre par le tribunal administratif. Or, le tribunal a coupé la poire en deux : il a jugé que la reconduite à la frontière ne portait pas atteinte à la vie familiale de Mr IE mais il a ordonné que Mr IE ne soit pas expulsé vers le Congo tant que son recours de réexamen n'est pas étudié. Mr IE reste donc expulsable mais vers un autre pays que le Congo.

**Notre conte de Noël sarkozyen est loin d'être terminé. La préfète a le droit de maintenir Mr IE en rétention pendant un mois, le temps qu'elle lui trouve un autre pays pour l'expulser ou le temps que l'OFPRA finisse d'étudier sa demande de réexamen de sa situation politique. Le procureur n'a toujours pas donné son avis sur le mariage mais, s'il donne son accord, Mr IE pourra se marier. Le sans-papiers et sa compagne préparent un beau mariage et un joyeux Noël...en rétention. C'est joli les contes de Noël sarkozyens, non ?**

*Parce que nous exigeons la régularisation de toutes les personnes sans-papiers, nous réclamons*  
→ **La mise en liberté et la régularisation de Mr IE.**  
→ **Le droit de se marier ici pour Mr IE et sa compagne.**

**RASSEMBLEMENT DEVANT LA PREFECTURE DE REGION  
(Rue Martenot, près du Thabor) MERCREDI 18 HEURES**